



Tennis de table

Lieux de pratique : Espace Rabelais - 54 Rue Saint-François, 37000 Tours

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 9èmes Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Il ne peut en aucun cas être modifié pendant la durée des jeux sans l'accord écrit (courrier – mail ou SMS) d'un membre de la Direction Technique Nationale de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 1 : Cette épreuve est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise de la Fédération Française du Sport d'Entreprise.

Article 2 : Les membres des entreprises ou administrations répondant aux critères fixés par le règlement général sont admis à participer à l'épreuve.

Article 3 : Tournois

Tournois Individuels : : masculin et féminin

Etant donné le nombre d'inscrites, les féminines sont intégrées au tableau masculin et se départageront le samedi 28 mai pour un classement spécifique

Tournois par équipes : Une équipe comprend 2 joueurs minimum et 4 joueurs maximum.

2 catégories : masculin et mixte

Etant donné le nombre d'inscrits en mixtes, les équipes mixtes sont intégrées au tableau masculin et se départageront le samedi 28 mai pour un classement spécifique

Article 4 : Principes

1. Les tournois se déroulent sur trois journées.
 - Jeudi 26 mai : Qualifications individuelles (tous les inscrits y participent)
 - Vendredi 27 mai : Qualifications par équipes (tous les inscrits y participent)
 - Samedi 28 mai : Phases finales individuelles et par équipe
2. Les matchs se jouent au meilleur des trois sets. Chaque set se joue en 11 points
3. Les équipes engagées sont réparties en poules par tirage au sort. En fonction du nombre d'entreprises participantes, il peut être créé une poule unique
4. Chaque rencontre par équipe se déroule de la façon suivante :

Hommes :	- Simple H1	Mixte :	- Simple H
	- Simple H2		- Simple D
	- Double H		- Double mixte
5. A l'intérieur de chaque poule, le classement se fait de la façon suivante :
2 points par match gagné / 1 point par match perdu / 0 point par match forfait.
6. En cas d'égalité de points au classement entre 2 équipes, le résultat de la rencontre les ayant opposées les départage.
7. En cas d'égalité de points au classement entre 3 équipes et plus, le classement est déterminé selon les critères suivants :
 - a) Le nombre de points ayant été marqué lors des rencontres directes entre les équipes concernées
 - b) La différence entre le nombre de matchs gagnés et le nombre de matchs perdus sur l'ensemble des rencontres disputées dans la poule.
 - c) La différence entre le nombre de sets gagnés et le nombre de sets perdus sur l'ensemble des rencontres disputées dans la poule.
 - d) La différence entre le nombre d'échanges gagnés et le nombre d'échanges perdus sur l'ensemble des rencontres disputées dans la poule.
 - e) Un tirage au sort
8. A la suite du classement dans chaque poule, un tableau principal et un tableau consolante seront proposés



Article 5 : Arbitrage

1. Les rencontres peuvent s'effectuer en auto-arbitrage
2. Pour des raisons de convivialité, dans le cas où une équipe n'aurait pas un nombre suffisant de remplaçants le jour de l'épreuve, il est possible de remplacer un joueur blessé par un joueur issu d'une autre équipe (du même club ou non). Cependant, ce remplacement **doit être autorisé** par le responsable de l'équipe rencontrée et le responsable de l'équipe d'où le joueur provient. Tout cela en présence d'un officiel de l'épreuve afin d'éviter d'éventuelles contestations d'après-match. Pour des raisons d'équité sportive, le match auquel aura participé le remplaçant extérieur, sera **obligatoirement** perdu (score similaire à un forfait)
3. Pour toute rencontre jouée sans remplaçant extérieur, le score sera entériné même en cas de forfait général d'une des équipes par la suite
4. Une commission composée du Directeur de l'épreuve et d'un officiel de la FFSE est chargée de gérer tous les litiges pouvant survenir le jour de l'épreuve et de prendre toutes décisions en conséquence.

Article 6 : Règlement

1. Sauf spécifications particulières, application des règles de la **Fédération Française de Tennis de Table**
2. Le jeu est disputé avec des balles homologuées fournies par l'organisation
3. Tout participant à une épreuve devra présenter les documents attestant son inscription à l'épreuve, son identité, et son statut de licencié à la FFSE (accréditation)